

ILE-DE-FRANCE

FFESSM



Lac de Beaumont-sur-Oise

Livret d'accueil

Bienvenue au centre de plongée subaquatique du lac de Beaumont-sur-Oise !



Le lac de Beaumont-sur-Oise est un site
Comité Ile-de-France de la FFESSM

60, rue de Romainville

75019 Paris

01.44.52.73.20

www.ffessm-cif.fr

www.lacbeaumontsuroise-ffessmidfp.fr

Voici quelques règles de fonctionnement du site que toute personne y pénétrant doit respecter et faire appliquer. Merci d'en prendre connaissance. Et de les respecter.

• Accès :

L'accès au site se fait par le rond point du métronome puis la rue de la Cimenterie.

Attention : entrée et sortie sont distinctes, l'entrée se faisant par le second portail en venant du rond point du métronome.

La circulation, pour d'évidentes raisons de sécurité, est limitée à 30 km/h. La route permet d'accéder à :

- un parking à proximité immédiate du départ plongée
- des sanitaires situés dans la « cathédrale »
- un poste téléphonique situé également dans la cathédrale.

A l'approche de piétons, les véhicules sont tenus de rouler au pas.

Le site est accessible aux licenciés des clubs de la FFESSM dûment inscrits par l'intermédiaire de leur club et sous couvert de ce dernier, après règlement du montant des plongées et sous réserve du respect du règlement d'utilisation du site.

• Déroulement des plongées :

Les plongées sont organisées sur un créneau de deux heures selon le timing suivant :

- 40 minutes pour accéder au site et préparer la plongée (équipement, mise en place des palanquées, etc.)
- 30 minutes de plongée
- 40 minutes d'après-plongée (rangement du matériel, débriefing, sortie).

Le respect du temps de plongée est **impératif**.

• Réservation :

Les créneaux suivants sont ouverts :

8h00/10h00 - 10h00/12h00 - 13h00/15h00 - 15h00/17h00 - 17h00/19h00

Les réservations se font par les présidents des clubs et comités départementaux ou régionaux auprès du comité Ile-de-France. Celles-ci ne sont définitives qu'après règlement du montant des plongées réservées (12€/plongée pour les licenciés d'Ile-de-France ; 15€ pour les autres licenciés).

Le règlement des plongées se fait uniquement par chèque ou virement au comité régional Ile de France (aucun règlement sur place).

A l'issue de la plongée, le club ou le comité adresse au comité régional Ile-de-France le double de la fiche de sécurité de sa plongée. Toute fraude constatée entraîne l'interdiction temporaire ou définitive d'accès.

• Règles de fonctionnement :

Responsabilité :

Les plongées se font sous la responsabilité exclusive des présidents des clubs ou de comités et des représentants des S.C.A. qui sont garants du bon déroulement des activités en application pleine et entière du code du sport et de la réglementation propre à l'activité plongée.

Convention :

Pour accéder au site et réserver un créneau de plongée, les clubs doivent signer avec le comité Ile-de-France de la FFESSM une convention précisant les conditions de déroulement de l'activité et régler le droit d'entrée annuel (50€ pour les clubs d'IDF, 80€ pour les extérieurs ; tarif divisé par deux en 2016 du fait de l'ouverture du site en juin). Tous les documents sont en téléchargement sur le site <http://www.lacbeaumontsuroise-ffessmidfp.fr>.

Règlement d'utilisation et plan d'organisation des secours :

Celui-ci précise les conditions d'utilisation du site qui sont réputées connues et acceptées par toute personne pénétrant sur le site. Il est disponible sur le site du lac comme l'ensemble des documents évoqués dans le livret.

Le plan d'organisation des secours précise les règles à suivre en cas d'accidents.

Code du sport :

Celui-ci s'applique bien sûr pleinement sur le site ainsi que la réglementation propre à la plongée. Les utilisateurs doivent donc, prévoir oxygénothérapie, blocs de secours, fiche d'évacuation, etc., conformément à la réglementation en vigueur.

• Caractéristiques

Un peu d'histoire...

Le lac de Beaumont est une ancienne carrière de craie qui a été fréquentée de façon sauvage pendant une quarantaine d'années d'où de très nombreux macro-déchets (plastiques pour l'essentiel) encore présents sous l'eau et que nous allons évacuer au fil des plongées.

Profondeurs :

Quatre profondeurs : 6, 10, 15/20 et 25 mètres sont matérialisés par des bouées de surface (attention, il peut y avoir un décalage de profondeurs du fait du mouvement de la hauteur d'eau), ainsi que des espaces interdits d'accès (signalés par des boules rouges en surface).

Il est totalement interdit de modifier le balisage existant.

13 ha de plan d'eau :

La plongée bouteille sera bien sûr présente sur le site au côté des autres activités traditionnelles de la plongée (apnée, nage, archéologie, etc.).

Vie animale et végétale :

Le site est un espace naturel de grande qualité. Il convient donc de le préserver en ne touchant à rien sous l'eau comme sur terre et en respectant les espaces où nichent les animaux.

Restriction d'espaces, espaces boisés et hauteurs :

Plusieurs zones sont interdites d'accès et matérialisées comme telles. Y pénétrer est donc proscrit.

L'accès au belvédère est interdit en raison du risque de chute. Il en est de même pour les espaces boisés non encore ouverts.

• Précautions particulières :

Température de l'eau :

L'eau est froide car le site est alimenté par la nappe phréatique. Les relevés effectués lors de plongées régulières, ont établi les températures suivantes, susceptibles bien sûr de variations :

- Février : 6/8°
- Mars : 7/10°
- Mai : 8/16°
- Eté : 20 à 23° entre 0 et 12 mètres et 12 à 13° au delà.

Ces températures sont compatibles avec la pratique de la plongée sous réserve d'utilisation de vêtements isothermiques adaptés.

Givrage des détendeurs :

Autre conséquence de l'eau froide : le givrage des détendeurs est une cause d'accident à laquelle il convient de former les plongeurs.

Les présidents, moniteurs et plongeurs doivent donc être formés et informés des causes, des conséquences et des conduites à tenir quant à ce phénomène.

Eau douce :

Le lac est alimenté par les nappes phréatiques dont la qualité est à préserver par :

- . L'utilisation systématique des toilettes pour les besoins naturels des plongeurs et des plongeuses.
- . La non utilisation de tous produits gras ou glissants aidant à l'enfilage des combinaisons
- . L'absence de tous rejets dans le lac et ses abords quelle qu'en soit la nature.

Visibilité sous l'eau :

Celle-ci est variable en fonction de la saison. L'eau peut parfois être très sombre et nécessiter une approche progressive, accompagnée et adaptée (plongeurs équipés de lampes).

Espace éco responsable :

Le lac de Beaumont est un espace remarquable géré de façon responsable.

Tous les utilisateurs sont garants :

- de la bonne gestion du site
- de sa préservation
- de la qualité des espaces de plongées et des espaces terrestres.

Bonnes plongées à tous !